



Paris, le 2 décembre 2011

## Compte-rendu FORCE OUVRIÈRE du Comité Technique Ministériel du 29 novembre 2011

*La Ministre s'était faite annoncer à ce Comité technique (non paritaire) ministériel inaugurant la rénovation du dialogue social chère aux signataires des accords de Bercy.*

*Devons-nous rappeler que FO n'en était pas ?*

*Un certain nombre des vraies-fausse promesses d'amélioration se sont vérifiées au cours de cette réunion qui se voulait poser les fondations d'une meilleure implication des organisations syndicales dans le dialogue social.*

*En fait, comme nous nous en doutions -et comme nous allons le voir- il s'agit bien de tenter d'associer les organisations syndicales à la mise en œuvre des politiques gouvernementales...*

*Nathalie Kosciusko-Morizet s'étant décommandée en dernière minute, c'est le secrétaire d'État au logement, Benoît Apparu, qui l'a remplacée au pied levé.*

### SOMMAIRE :

Discours du secrétaire d'État	pages 1 à 3
Déclaration liminaire FO	page 3
Réponses	pages 3 et 4
Ce qui change	pages 4 et 5
Réitération de consultations	pages 5 et 6
Création du CMVRH	pages 6 et 7
Création du comité d'audit	pages 7 et 8
Projet stratégique	page 8

### Le discours du Secrétaire d'État :

Le secrétaire d'État s'est tout d'abord félicité de l'excellent taux de participation des électeurs aux scrutins du 20 octobre (il n'a manifestement pas été informé du taux de participation de ... 1,5 % par exemple des électeurs « essaimés »).

Mieux, il y voit surtout le signe de la confiance que les agents placent dans l'instance ... et non dans les organisations qui les y représentent !

Il est clair qu'on s'adresse les satisfecit que l'on peut...

Comme sa satisfaction de l'excellent taux de participation des personnels au sondage IFOP sur la stratégie ministérielle alors que, de 25 %, ce taux est à peine égal au tiers de celui des élections du 20 octobre !!!

Il n'y a plus qu'à attendre l'interprétation que l'administration lui donnera après que l'officine de sondage d'opinion ait dépouillé l'enquête pour en prêter une (d'opinion des agents) qui soit favorable à la politique menée à leur encontre et à l'encontre du Service public...

Dans un second temps le secrétaire d'État a souhaité minorer l'impact de la disparition du « P » (comme paritaire) dans la nouvelle instance et préciser les attentes gouvernementales quant à son nouveau mode de fonctionnement à savoir nous amener à « *sortir de nos habitudes, arrêter la confrontation pour aller vers le compromis* »...

Mais c'est mal connaître Force Ouvrière puisque, pour sortir de nos habitudes (notre refus de signer de mauvais accords), encore faudra t-il qu'il nous propose de bons compromis...

Pas comme l'accord du 24 juin 2011 (signé, celui-là aussi, par CGT/CFDT/UNSA) et dont il apparaît aujourd'hui qu'il a été quasiment bafoué de la première à la dernière ligne (cf. les communiqués FO [du 14 octobre](#) et [du 24 novembre 2011](#)).

Après s'être félicité de l'extraordinaire mutation/capacité d'adaptation du ministère dans le contexte de réductions de moyens (2009/2011 : réformes structurelles accompagnées de la mutualisation des fonctions support), il a annoncé le programme pour la suite, 2011/2013 s'inscrivant dans la poursuite Grenelle du développement durable.

**Et ça ne s'annonce pas mieux à Paris qu'à Durban...**

## Trois réformes majeures annoncées (ou rappelées) :

### 1. La voie d'eau :

Le Secrétaire d'État s'est félicité que la réforme ait été négociée avec les organisations syndicales (« 6 réunions de grande qualité »).

Il a affirmé qu'elle permettra de mieux répondre aux attentes des professionnels ... alors que ces derniers n'ont à aucun moment été consultés dans le cadre de ce projet malgré les demandes de FO tout au long du processus !!!

Rappelant la création de l'établissement public, le secrétaire d'État a même oublié de préciser son caractère ... « administratif » !

Y aurait-il un nouveau coup de Jarnac à attendre maintenant de ce côté-là ?

On peut sérieusement se poser la question lorsque l'on sait que le ministre des transports, Thierry Mariani, n'a pas hésité à déclarer aux parlementaires, la semaine dernière, que « la question de la qualification juridique de l'établissement est délicate : VNF restera un établissement public à double visage » (chacun appréciera au passage le ... « restera » !).

Cela n'a pas empêché Benoît Apparu de se déclarer satisfait de la formalisation des accords du 24 juin 2011 (avec trois signataires côté MEDDTL) et du 1er juillet (avec CFDT/VNF), précisant que la loi sera vraisemblablement votée dans le courant du mois de décembre.

**S'il a rappelé la hiérarchisation du niveau de service (grand gabarit 24h/24, saisonnalisation du réseau secondaire) et l'instauration de la « maintenance préventive », il a assuré que le ministère aura le souci des agents, soutenant que le protocole garantit les droits attachés au statut et affirmant qu'il n'y aurait pas de mobilité géographique « forcée » (mais il dira le contraire un peu plus tard).**

### 2. Droit des sols :

L'objectif affiché est de « moderniser » (là encore...) l'activité des 4000 agents concernés, au travers de trois principes :

1. la simplification du droit (annonce de nouvelles mesures législatives),
2. le maintien des compétences (la professionnalisation par la formation),
3. la rationalisation des outils : l'accompagnement des agents sera très important (écoute des agents dès l'automne, outils d'accompagnement RH, publication d'une circulaire fin 2011, l'accueil public, le traitement des recours gracieux, l'élaboration d'un guide d'instruction des dossiers en cours).

**En clair le secrétaire d'État nous informe que l'administration a beaucoup avancé dans son coin et en catimini sur ce projet ... mais il ne nous dira pas un mot sur l'autre clé d'entrée auprès des collectivités : l'ATESAT.**

**Mais il est vrai que c'est un sujet sur lequel le gouvernement a beaucoup de difficultés pour calmer la bronca qui monte dans les rangs des différentes assemblées d'élus, y compris de ceux issus des rangs de la majorité présidentielle...**

### 3. Réseau Scientifique et Technique :

Benoît Apparu a rappelé le chantier engagé sur de devenir du réseau scientifique et technique (CETE, SETRA, CERTU, CETMEF et CETU)\*.

Il a confirmé que la concertation engagée le 30 juin dernier s'achèverait le 2 décembre prochain (cf. [CR FO de la réunion du 21 novembre 2011](#)) sur un projet de protocole global.

Et s'il promet une meilleure reconnaissance des compétences des agents du RST (ce qui reste à démontrer), il promet aussi un accompagnement par une politique des ressources humaines ambitieuse et volontaire prenant en compte les attentes des agents, mais aussi la mise en œuvre pleine et entière de ... « Perspectives RH 2013 » !)

**Précisant qu'il conviendrait d'identifier les postes vacants et de donner aux agents la possibilité d'acquérir les compétences sur les emplois que le ministère souhaite développer, il a affirmé que, comme à VNF, il n'y aura pas de mobilité géographique forcée, mais que des agents devront quand même être mutés dès lors que des services fermeront !**

**... ou le monde de la tartufferie...**

\* 48 heures plus tard, le cabinet de Nathalie Kosciusko-Morizet démentira cette annonce (au travers d'un projet de protocole d'accord excluant le CETU du périmètre annoncé).

## Sur les autres sujets de l'actualité au ministère :

### **Fusions de corps :**

Sur la question des fusions de corps (TSE/CTRL/CAM, SA/CAM et ingénieurs) les Syndicats nationaux FO ne manqueront pas d'analyser les réponses du Secrétaire d'État. Y compris ceux représentants des corps sur lesquels le secrétaire d'État n'a pas dit un mot (en fait tous les autres...).

### **Indemnitaire :**

Pour Benoît Apparu, la PFR « *donne du sens et a vocation à devenir un outil de gestion des ressources humaines* », n'hésitant pas à préciser le lien entre la PFR et l'entretien d'évaluation (sic!), il a annoncé l'alignement prochain avec le régime des agents du MAAPRAT.

Cet alignement, s'il est fait avec la PFR, n'apportera évidemment aucune valorisation individuelle à cause de la variabilité de la prime qui permettra d'homogénéiser des régimes aux montants très différents sans donner plus d'argent aux agents ...

### **Sur la stratégie ministérielle :**

Différents objectifs sont à fixer : à 10 ans et ... à 3 ans ; le secrétaire d'État a confirmé que le projet de l'administration sera présenté à la ministre de l'écologie le 14 décembre prochain.

Peu loquace sur ce sujet d'importance, Benoît Apparu s'est retranché derrière le fait que ce point était inscrit à l'ordre du jour de ce CT ministériel pour laisser au secrétaire général du ministère le soin d'approfondir le débat après son départ.

**En conclusion : Nathalie Kosciusko-Morizet, Thierry Mariani et lui-même sont conscients des efforts des agents et, en leur nom, il remercie les agents du ministère ... avant de leur promettre de nouveaux « défis à relever »...**

**Promesse de nouveaux défis ou ... de nouvelles souffrances ?**

**Force Ouvrière a ensuite donné lecture de sa déclaration liminaire (cf. [Déclaration FO au CTM du 29 novembre 2011](#)).**

## Les réponses du secrétaire d'État aux déclarations liminaires :

S'il a remplacé Nathalie Kosciusko-Morizet au pied levé, c'est assurément d'un pied peu sûr.

Après avoir lu un discours que, manifestement, il découvrait, l'exercice s'est avéré plus difficile lorsqu'il s'est agi, pour le secrétaire d'État de répondre aux questions posées par les représentants du personnel.

Les nombreuses réponses erronées qu'il a commencé à apporter ont démontré sa méconnaissance de nombreux dossiers et, après que chaque organisation syndicale lui ait signalé au fur et à mesure, notre interlocuteur a fini dans la confusion entre les interventions des uns et des autres.

Réfutant dans un premier temps que le gouvernement vienne au secours des puissants, il a affirmé que si la crise de 2008 était bien le fait des financiers, il s'est inscrit en faux concernant la crise de 2011, affirmant qu'elle n'avait rien à voir avec les financiers mais qu'elle était quasiment de notre faute !

Sur la responsabilité de la fraude, il prétend partager notre analyse ... mais réfute que les employeurs fraudent plus que les salariés (or, sur la question du manque à gagner côté patronat, nous n'évoquons pas que la fraude, mais aussi les exonérations ... qu'il s'est bien gardé d'évoquer !).

**Pour finir par se lâcher sur la précarisation et sur l'appauvrissement des fonctionnaires :**

- **par comparaison avec les fonctionnaires irlandais, espagnols et grecs il a évoqué la menace à peine voilée de la baisse de la valeur du point d'indice et des retraites (le gouvernement pourrait la décider dans quelques semaines ou quelques mois).**
- **c'est tout juste s'il n'a pas annoncé à mots couverts l'éventualité de devoir bientôt licencier un fonctionnaire sur quatre (nombre correspondant, à ses dires, au nombre de ceux dont les rémunérations seraient assurées par l'emprunt) !!!**

**Après ces réponses lapidaires il a laissé le soin à l'administration d'apporter les réponses aux autres questions avant de quitter précipitamment la séance.**

## Réponses complémentaires de l'administration :

Après le départ du secrétaire d'État, le secrétaire général du MEDDTL a repris la présidence et corrigé les réponses erronées faites par Benoît Apparu.

A commencer par la question de l'absence de règlement intérieur de la nouvelle instance, sur laquelle Jean-François Monteils a confirmé que, contrairement à ce qu'avait annoncé le secrétaire d'État, les discussions avec les organisations syndicales n'étaient pas closes, qu'elles se poursuivraient au ministère de la fonction publique et que l'examen du projet de règlement intérieur-type était bien prévu le 19 décembre prochain au Conseil supérieur de la fonction publique de l'État.

### Sur le(s dys)fonctionnement(s) des services :

Le secrétaire général ne conteste pas le fondement des interventions des uns et des autres mais demande du temps pour s'approprier ces questions.

### Concernant le CGCV :

Le président du CTM valide les travaux menés avec le président du CGVC sur les questions financement/effectifs/maintien des centres.

Il avoue à ce stade l'impuissance de l'État sur les centres appartenant en propre au CGCV mais pense qu'il y a une bonne perception réciproque des problèmes (langue de bois, quand tu nous tiens...).

### Sur le dialogue social :

Jean-François Monteils avoue à mots couverts une même impuissance dans le cadre de réunions interministérielles même si ce n'est pas faute pour le ministère de s'y engager dans les limites de son énergie (ceci ne faisant que confirmer le manque de poids de la Ministre à l'intérieur du gouvernement que nous avons déjà constaté du temps de son prédécesseur).

### Sur la mise en place des instances Hygiène et sécurité :

La directrice des ressources humaines a annoncé la réunion prochaine d'un groupe d'échange sur la cartographie des différentes instances en vue de la publication des instructions nécessaires début 2012, même si le texte ne nécessite pas la consultation formelle du CTM.

Hélène Eyssartier a précisé avoir passé instruction aux chefs de service pour les amener à surseoir à la convocation de ces instances jusqu'à cette échéance.

Avant de passer à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, Force Ouvrière a précisé qu'à défaut de réponse rapide sur le fonctionnement du CTM (pas de règlement intérieur) la jurisprudence s'établirait de façon erratique et demandé qu'une réunion spécifique soit organisée sur ce point avant sa prochaine réunion.

Le Président du CTM a répondu favorablement à cette demande.

Force Ouvrière a par ailleurs dénoncé l'absence de réponse sur la question de la liquidation de l'IDE à la Réunion : le Secrétaire général s'est engagé à se ressaisir du dossier pour trouver des solutions alternatives, les textes étant désormais abrogés.

## Rappel des nouvelles dispositions relatives à la consultation des nouveaux comités techniques

Avant d'examiner la suite des travaux de ce premier comité technique nouvelle version (non paritaire), il n'est pas inutile de rappeler ce qui, avec l'instauration du dispositif des « accords », constitue les deux mesures phare du dialogue social « rénové ».

Les signataires des accords de Bercy avaient placé beaucoup d'espérances sur l'abolition du paritarisme qui devait donner aux représentants du personnel un formidable outil de rejet de projets.

Mais en fait de « Bombe atomique », le nouveau dispositif prévoit simplement que, les représentants du personnel votant désormais seuls, en cas de vote unanime de leur part le projet présenté est rejeté ... et représenté à une réunion ultérieure.

**Cette nouvelle disposition ne permet donc rien de plus que de gagner du temps, exactement comme lorsque le quorum n'était pas réuni et qu'il convenait alors de reporter la réunion des anciens comités techniques paritaires...**

Or dans le cadre paritaire antérieur et du boycott, la barre était placée aux trois quarts de l'ensemble des membres (soit un de plus que la moitié des représentants du personnel)...  
...et que maintenant c'est leur unanimité qui doit être réunie dans un vote contre pour imposer ce même seul report d'examen.

**C'est donc en quelque sorte un droit de veto dont dispose n'importe quelle organisation (fût-elle la moins représentative) et qui pourra permettre à l'administration de passer son texte en force !**

**Et l'administration mise beaucoup sur l'émiettement syndical et le fait qu'il sera beaucoup plus facile pour elle de trouver dans leurs rangs celle qui empêchera cette unanimité.**

## **POINT 1. :** Réitération des consultations sur les textes déjà examinés en CTPM :

*Les quatre projets ci-dessous avaient déjà fait l'objet de présentations et d'avis du CTPM. La modification du mode de fonctionnement des instances à compter du 1er novembre faisait courir un risque d'illégalité sur les textes publiés après le 15 novembre 2011 mais sur la base de l'avis des anciens CTPM.*

*L'administration a donc souhaité, par précaution juridique simple, soumettre de nouveau ces textes (toujours pas publiés à ce jour) à l'avis du -nouveau- CTPM.*

### **1. Projet de décret en Conseil d'État relatif aux modalités de transfert des services ou partie de services déconcentrés du MEDDTL participant à l'exercice des compétences des collectivités du domaine public non navigable de la Vire et du canal Vire-Taute :**

Nous nous étions déjà exprimés (contre) ce projet lors du CTPM du 7 octobre boycotté par les trois autres OS (cf. [CR FO du CTPM du 7 octobre 2011](#), point n° 3) et c'est donc tout naturellement que nous avons re-voté contre ce projet.

#### **Vote sur ce projet de décret de transfert :**

**FO + CGT + CFDT + FSU votent CONTRE**

**UNSA s'abstient...** permettant ainsi à l'administration de passer ce texte en première lecture.

### **2. Projet de décret relatif à la sauvegarde de la vie humaine en mer, l'habitabilité à bord des navires et la prévention de la pollution :**

### **3. Projet de décret relatif au conseil de santé du régime de sécurité sociale et gens de mer (vise entre autres et sous de futilles prétextes à exclure tout représentant des marins au sein du comité de santé) :**

C'est UNANIMEMENT que FO/CGT/CFDT et UNSA s'étaient déjà exprimés contre ces deux projets lors du CTPM du 26 mai dernier (cf. [CR FO du CTPM du 26 mai 2011](#), points n° 2 et 3).

#### **Vote sur ces deux projets de décret :**

**FO + CGT + CFDT + FSU votent CONTRE**

**UNSA s'abstient.**

Alors qu'on pouvait s'attendre à ce que ce projet soit rejeté à l'unanimité sous réserve que la nouvelle entrante (la FSU) ait une même expression -ce qui s'est vérifié-, la surprise est venue de l'UNSA qui, cette fois, s'est ... abstenue (sic!), permettant à l'administration de passer en force ce projet contesté.

**On peut se demander quel a été le prix de ces deux revirements de l'UNSA. Surtout lorsque l'on sait que de lourdes sanctions financières étaient en jeu au niveau communautaire...**

#### **4. Projet d'ordonnance portant harmonisation des polices de l'environnement (art. 256 – Loi Grenelle II)**

Nous nous étions déjà abstenus sur ce projet lors du CTPM du 12 juillet dernier (cf. [CR FO du CTPM du 12 juillet 2011](#), point n° 1) et c'est donc tout naturellement que nous avons confirmé nos réserves à l'égard de ce projet sur lequel les trois autres organisations avaient voté pour.

#### **Vote sur ces deux projets de décret :**

**CGT + CFDT + UNSA + FSU votent POUR**

**FO s'abstient.**

Au contraire des deux projets ci-dessus (revirements de l'UNSA), aucune incongruité n'a été observée au regard de l'expression précédente des uns et des autres sur ces mêmes textes lors de l'examen au CTPM du 12 juillet dernier.

#### **POINT 2. : Projet d'arrêté portant création du service à compétence nationale « Centre ministériel de Valorisation des Ressources Humaines (CMVRH) » :**

**Expert FO : René GUILLEMINOT**

##### **1. Sur la création du CMVRH :**

FORCE OUVRIÈRE se félicite de la présentation, lors de ce premier CTM, d'un statut pour les CIFP et les cellules GUEPARH sous la forme d'un Service à Compétence Nationale dénommé CMVRH.

La création d'un tel statut répond à une forte attente des agents concernés et permet de consolider ces services au sein du MEDDTL et non sous la coupe des plate-formes RH des SGAR.

Le vide juridique dans lequel se trouvent les agents des CIFP et ceux des cellules GUEPARH depuis maintenant plusieurs années (sic !) sera ainsi résolu.

On dit en effet que la nature a horreur du vide.

Et nous savons que ce vide est le résultat des velléités préfectorales d'aller plus loin après avoir fait main basse sur les échelons départementaux.

Organiser ce vide et l'entretenir pendant de longs mois, nous l'avions bien compris -et dénoncé- dès l'origine de la conception des CVRH, apparaît en effet plus que jamais comme un moyen à leur « nature » de combler maintenant ce « vide »...

Au moment où un groupe parlementaire vient de remettre au ministre de la Fonction publique un rapport préconisant de mettre un terme à la gestion ministérielle des ressources humaines, ne pas en finir au plus vite reviendrait à favoriser la préfectoralisation de nouveaux services déconcentrés du ministère (les CIFP) et de nouveaux services centraux (les cellules GUEPARH).

Reporter cet examen -et, par conséquence la publication de cet arrêté tant attendu- reviendrait à ouvrir la grille de l'Hôtel de Rocquelaure au Cheval de Troie préfectoral à l'heure où nous nous réunissons à La Défense !

##### **2. Sur le prépositionnement :**

Toutefois, le pré-positionnement en cours nous interpelle :

- Quelle est la pertinence de lancer aussi rapidement un prépositionnement, et surtout avant même que le décret ne soit présenté en CTM et dans les différents CTS ?
- La question de la rapidité du prépositionnement nous interpelle d'autant plus que les agents ne sont pas supposés changer de poste ?

Par ailleurs, concernant la mobilité d'agents de Lille vers Arras, quelles mesures d'accompagnement envisagez-vous pour ces derniers si, au final, ils devaient rejoindre ARRAS ?

##### **3. Sur les régimes indemnitaires**

Concernant l'alignement des régimes indemnitaires, nous demandons un alignement sur le régime le plus favorable qui n'est pas forcément celui de l'administration centrale. Par exemple les coefficients de PSR pour tous les CIFP ou le coefficient de service d'ISS pour le CIFP d'Arras.

Par ailleurs, nous demandons d'avoir une réelle concertation sur les modalités éventuelles de conservation à titre individuel des rémunérations indemnitaires.

#### 4. Les autres questions à éclaircir :

- L'articulation avec les CT spéciaux prévus dans chaque CVRH notamment en matière d'hygiène et de sécurité,
- La pérennité du principe de continuité de rémunération (et d'augmentation ultérieure) : un maintien ne saurait se traduire ... par un gel !
- La PSR des agents des ex-cellules GUEPARH qui n'auront toujours pas un taux de 2 mais de 1,81,
- Les modalités de rattachement des agents de catégorie C aux CAP régionales (quid des promotions, mobilités, recours, régime indemnitaires...) apparaît ne pas être pertinent,
- Le cas des agents PSI formation/recrutement qui sont au CIFP depuis 2007 mais qui sont exclus du CVRH et donc n'auront pas accès au régime indemnitaire d'administration centrale (CVRH d'Arras),
- La gestion administrative et financière qui doit être assurée par l'administration centrale.

#### Discussions :

Le Président du CTM a -enfin- reconnu les dangers que nous présentions (et sur lesquels FO n'a eu de cesse, seul depuis l'origine du projet, d'alerter les agents).

Concernant la précipitation du prépositionnement, l'administration a relativisé le caractère impératif de la date butoir du 6 décembre.

Pour ce qui concerne le problème des trois agents devant rejoindre ARRAS, l'administration a démontré qu'elle suivait attentivement ces trois situations qui, à ses dires, devraient ne pas poser de problèmes.

La CFDT demandait la création d'un Conseil de perfectionnement mais a accepté de retirer sa demande d'amendement.

Le Président a, par contre, confirmé que des CT de proximité seraient instaurés dans ces nouveaux services (encore de nouvelles élections en perspectives, donc...).

Il y a donc de nombreux sujets devront faire l'objet de la plus grande attention (comme également de la définition des régimes indemnitaires où les alignements vers le haut ne sont, là encore, pas acquis).

Pour autant, vu l'imminence du risque (que le ministère de l'Intérieur profite d'un nouveau report de la création de ce Service à compétence nationale pour faire main basse dessus), Force Ouvrière a annoncé d'emblée son vote favorable, rejoint en cela à la fois par la CGT et par la FSU.

#### Vote sur ce projet d'arrêté :

**FO + CGT + FSU votent POUR**

**CFDT s'abstient**

**UNSA vote CONTRE.**

#### **POINT 3. : Projet d'arrêté portant création du comité ministériel d'audit interne et de la mission ministérielle d'audit interne du MEDDTL**

Il s'agit d'une consultation de pure forme en vue de la mise en œuvre d'une injonction du Premier ministre (décret n° 2011-775) visant à harmoniser les audits internes au sein de chaque ministère.

Force Ouvrière a donc saisi l'occasion de cet examen pour demander que les organisations représentatives :

- puissent saisir la mission d'audit de toute question qui leur semblerait utile (dysfonctionnement dans tel ou tel service, difficulté rencontrée dans telle ou telle situation de travail et, plus largement, tout problème sur lequel nous peinons le plus souvent à obtenir des réponses de l'administration),
- être informées des décisions prises par le comité à leur issue.

**FO n'a pas manqué d'observer par ailleurs que ce nouveau dispositif présentait beaucoup de similitudes avec le dispositif de normalisation mis en œuvre dans les entreprises privées.**

**Et que, de l'ISO à l'évaluation par les agences de notation, il n'y avait pas loin...**

## Réponses de l'administration :

Le Président du CTM a confirmé nos remarques en rejetant notre première demande en précisant que le comité d'audit n'avait pas vocation à se substituer au Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) tout en faisant le parallèle avec la Cour des Comptes (dont les avis ont des incidences sur la notation du pays...).

Il a par ailleurs -partiellement- accédé à notre seconde demande, retenant qu'un bilan annuel de la mission d'audit serait présenté annuellement au CTM.

## Vote sur ce projet d'arrêté :

**FO + CGT + FSU votent CONTRE**

**CFDT s'abstient**

**UNSA vote POUR.**

## POINT 4. : Échanges sur le projet stratégique ministériel

Le Président du CTM a affirmé solennellement que l'administration prenait le projet à bras le corps dans un périmètre large.

L'objectif apparaît être de stabiliser -enfin ?- l'action ministérielle à terme, y compris en cas de prochains repérimétrages...

Eh oui ! Ce nouveau projet stratégique arrive après quatre repérimétrages mais aussi ... en fin de quinquennat...

Parer aux coups en affirmant ses compétences sur les domaines tels que la sécurité routière, la mer, l'aménagement du territoire est certes louable, mais pas gagné (surtout quand on se souvient que ce dernier domaine -l'aménagement du territoire- a déjà été abandonné au ministère l'agriculture...).

On note une volonté à s'affirmer au travers de l'interministérialité (nationale et locale) ... mais sans pour autant s'opposer à de nouvelles mutualisations.

Au-delà de cet aveu -au moins implicite- de la faiblesse du ministère au sein du gouvernement, force est de reconnaître qu'il n'est pas maladroite de se préparer à faire valoir son expertise de ministère technique, ses compétences dans ses domaines d'interventions, son influence dans celui aussi fondamental et transversal que le développement durable.

Ce n'est pas maladroite, en effet.

Mais sûrement trop tardif au regard de ce qui est déjà perdu...

**Force Ouvrière** garde en mémoire le coup que nous avait fait l'administration au dernier CTPM où c'est en séance qu'était annoncé aux agents le sondage IPSOS que le ministère lançait le lundi suivant.

Nous avons par ailleurs pris bonne note de la réunion conclusive : c'est l'administration qui présentera son projet à NKM le 14 décembre.

Mais on garde aussi en mémoire les conditions dans lesquelles a été réalisé le sondage IPSOS avec ses questions « prérépondues » (voir à ce sujet notre dossier analytique du 14 octobre).

Le secrétaire d'État s'était déclaré satisfait, le matin, du taux de participation (25 %).

Le Président du CTM tout autant l'après-midi mais en précisant qu'il avait obtenu 30.000 réponses.

30.000 réponses représentant 25 % des agents du MEDDTL (hors établissements publics et DGAC) !

Il y a comme un lézard...

D'autant que tout cela devrait être dépouillé, analysé et restitué dans deux semaines...

**Nous y reviendrons donc au lendemain de la présentation annoncée, le 14 décembre prochain, du projet.**